

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1887.

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES ⁽²⁾, PAR M. DELEBECQUE.

MESSIEURS,

Votre Commission des finances chargée de l'examen des comptes définitifs du Budget de l'exercice clos le 31 décembre 1884, adoptant l'ordre suivi par son rapporteur sur les comptes des trois années 1881, 1882 et 1883, a l'honneur de vous exposer :

Que la Cour des Comptes ayant procédé à la vérification de la comptabilité de l'État, il ne reste à donner à celle-ci que la sanction législative telle que l'exige l'article 115 de la Constitution.

Pour satisfaire à cette obligation, un projet de loi, présenté par le Gouvernement et portant le règlement définitif des comptes de l'exercice 1884, a été soumis à l'approbation de votre Commission permanente des finances.

Celle-ci a d'abord constaté un excédent des dépenses sur les recettes de fr. 11,677,173 61 c⁵ pour l'année budgétaire 1884; mais comme le boni des années antérieures reporté le 1^{er} janvier 1884 au crédit de l'exercice dont il est question s'élevait à fr. 30,207,884 52 c⁵, en soustrayant de cette somme, excédent des recettes antérieures, le déficit de l'exercice 1884 fr. 11,677,173 61 c⁵, on obtient pour résultat final au 31 décembre 1884 un excédent de recettes de fr. 18,530,710 91 c⁵ à reporter au crédit de l'année 1885.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 189 (session de 1886-1887).

⁽²⁾ La commission est composée de MM. TACK, *président*, JACOBS, AMÉDÉE VISART, SIMONS, DE SADELEER, DELEBECQUE, MAGIS, LOSLEVER et VERCROYSE.

I.

RECETTES.

Les droits et produits constatés au profit de l'État sur l'exercice 1884 s'élèvent :

Pour les ressources ordinaires à	fr. 308,984,703 14
et pour les ressources extraordinaires à	44,725,327 41
	fr. 353,710,030 55

dont il faut déduire les droits et produits restant à recouvrer :

Sur ressources ordinaires de	fr. 3,049,574 83
et sur ressources extraordinaires de	638,323 62
	fr.
	3,687,898 45

TOTAL des recettes	fr. 350,022,132 10
------------------------------	--------------------------------

II.

DÉPENSES.

Le total des dépenses est obtenu :

1° Par les crédits budgétaires ouverts aux Départements ministériels et se montant à	fr. 330,028,714 23
2° Par les lois accordant des crédits spéciaux de	fr. 76,612,827 60
3° Auxquels il faut ajouter les crédits complémentaires de	fr. 1,177,915 28

ENSEMBLE.	fr. 407,819,457 20
-------------------	--------------------------------

dont il faut déduire :

A. La somme des crédits restée disponible sur les services ordinaires et qui est annulée définitivement. fr. 7,989,852 25

B. La somme non dépensée à la clôture de l'exercice sur les crédits ordinaires et qui est transférée à l'année 1885. 1,044,414 30

C. Une somme restée disponible sur les crédits spéciaux et qui est annulée définitivement. 350 20

D. Et celle non employée au 31 décembre 1884 sur les crédits alloués pour services spéciaux et transférée à l'exercice 1885 s'élevant à fr. 37,085,534 74

	fr. 46,120,151 49
--	-------------------------------

TOTAL des dépenses.	fr. 361,699,305 71
-----------------------------	--------------------------------

III.

DÉPENSES ET RECETTES.

En 1884, la totalité des dépenses atteint le chiffre de fr.	361,699,303 71
Les recettes de toute nature se sont élevées à	350,022,152 10
TOTAL du déficit de l'année. . . fr.	11,677,173 61
qu'il faut déduire du boni de 30,207,884 francs des exercices antérieurs	fr. 30,207,884 50
pour obtenir le solde de	fr. 18,530,710 91
formant l'excédent des recettes sur les dépenses de tous les exercices, y compris celui de 1884, à reporter comme boni d'entrée au 1 ^{er} janvier 1885.	

IV.

DIVISION DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

D'après les services ordinaires et les services spéciaux :

Les dépenses ordinaires se sont élevées à.	fr. 322,172,362 96
Le recouvrement des recettes ordinaires de l'État a produit.	303,933,128 31
Excédent des dépenses sur les recettes	fr. 16,237,234 65
Les ressources spéciales ont donné.	fr. 44,087,003 79
Les dépenses spéciales ont atteint	39,526,942 75
Excédent des recettes sur les dépenses	fr. 4,560,061 04
Par suite :	
L'insuffisance des ressources ordinaires	fr. 16,237,234 65
diminué de l'excédent favorable des recettes sur ressources spéciales.	4,560,061 04
donne	fr. 11,677,173 61
Chiffre déjà cité comme déficit de l'exercice 1884.	

V.

CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES.

Ces crédits complémentaires portent sur les articles des Budgets votés avec la mention « crédit non limitatif » ; ils s'élèvent pour cette année à

fr. 1,177,915 28 c et ils ont été accordés aux divers Départements sous les rubriques suivantes :

A. *Service de la Dette publique.* — Minimum d'intérêt garanti par l'État, intérêts des cautionnements et des consignations . . . fr. 215,705 10

B. *Ministère de la Justice.* — Frais de justice . . . 383,359 58

C. *Ministère de l'Intérieur.* — Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives 47,340 »

D. *Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et Marine.*

1° Indemnités et remboursements (Postes). 17,269 78

2° Remises (Marine) 146,861 93

Fr. 164,131 71

E. *Ministère des Finances.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

1° Remises proportionnelles et indemnités. 13,348 47

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

2° Remises des greffiers 1,729 77

Fr. 15,078 24

F. *Non-Valeurs et Remboursements.*

NON-VALEURS.

1° Sur la contribution foncière. 38,374 61

2° Sur la contribution personnelle 106,500 11

3° Sur le droit de patente. 44,287 49

4° Frais de poursuites irrécouvrables 1,440 95

Fr. 190,603 16

REMBOURSEMENTS.

1° Restitution de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers 126,485 90

2° Trésorerie. Remboursements divers 33,363 34

3° Marine. Restitution de droits de pilotage, fanal de phares, etc., indûment perçus 1,848 15

Fr. 161,697 49

TOTAL DES CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES 1,177,915 28

en diminution sur l'année dernière.

Il est à remarquer que les dépenses sur crédits non limitatifs ont sur certains articles des Budgets diminué de . . .	635,830 22
et sur certains autres articles augmenté de	415,903 46

DIFFÉRENCE EN MOINS POUR L'EXERCICE 1884 . . . fr.	<u>219.926 76</u>
--	-------------------

Un tableau, placé en annexe à la suite du présent rapport, indique le détail des crédits ouverts à chacun des Départements ministériels par la loi du Budget, ainsi que celui des crédits accordés par des lois spéciales ; puis viennent s'y ajouter globalement les crédits complémentaires qui sont repris par services au chapitre V ci-dessus.

En regard, on voit le total des dépenses liquidées par chaque Ministère avec le chiffre des annulations et des transferts y ajoutés, ce qui forme balance.

La concordance de tous les postes des dépenses prévues par les crédits avec celles effectuées, transférées ou annulées ressort de cet ensemble. Aussi après avoir examiné et contrôlé les soldes reconnus comme vrais par la Cour des Comptes qui en a fait la vérification minutieuse, votre Commission des Finances a l'honneur de proposer à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
CHARLES DELEBECQUE.

Le Président,
P. TACK.



ANNEXE.

Services ordinaires.

	Crédits accordés par le Budget primitif.	Dépenses liquidées et droits ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
Dette publique fr.	100,610,443 24	99,596,702 59
Dotations	4,806,240 »	4,686,566 54
Justice	15,634,412 80	15,729,491 93
Affaires Étrangères.	2,455,576 84	2,358,301 99
Intérieur et Instruction publique . . .	28,581,581 58	27,047,303 06
Agriculture, Industrie et Travaux publics	17,961,508 99	16,884,562 72
Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	92,743,473 76	89,143,291 64
Guerre.	46,092,603 01	45,850,663 52
Gendarmerie.	3,530,500 »	3,426,463 26
Finances	15,928,858 46	15,552,410 83
Non-Valeurs et Remboursements . . .	1,683,713 55	1,896,514 88
fr.	330,028,714 23	322,172,362 96

Services spéciaux.

Justice fr.	2,347,982 42	1,982,677 06
Intérieur et Instruction publique . . .	8,599,394 79	4,418,211 58
Agriculture, Industrie et Travaux publics	43,685,930 34	21,142,885 71
Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	13,330,641 14	8,433,191 89
Guerre.	6,348,879 »	3,458,224 92
Finances	2,500,000 »	91,751 59
fr.	76,612,827 69	59,526,942 75

Crédits complémentaires.

Total des crédits complémentaires. . fr.	1,177,915 28	»
--	--------------	---

Annulations et transferts.

Total des annulations et des transferts. fr.	»	46,120,151 49
BALANCE. . . fr.	407,819,457 20	407,819,457 20

Le Rapporteur,
CHARLES DELEBECQUE.